7. Directives techniques sur l'incinération à terre (D10) et sur la mise en décharge spécialement aménagée (D5)

<u>Décision</u>: BC-13/6: Directives techniques sur l'incinération à terre (D10) et sur la mise en décharge spécialement

aménagée (D5)

Contexte:

Dans la décision III/13, la Conférence des Parties a, entre autres, adopté les directives techniques pour la gestion écologiquement rationnelle des déchets visés par la Convention de Bâle, y compris l'incinération à terre (D10) et la mise en décharge spécialement aménagée (D5).

Dans la décision BC-13/6, la Conférence des Parties a, entre autres, pris note des résultats de l'enquête en ligne visant à évaluer la pertinence et l'utilité des documents de la Convention de Bâle relatifs à la gestion écologiquement rationnelle, et décidé que les directives techniques sur l'incinération à terre (D10) et sur la mise en décharge spécialement aménagée (D5) devraient être mises à jour. La Conférence des Parties a créé un petit groupe de travail intersessions chargé de cette tâche, et invité les Parties à envisager de jouer le rôle de chef de file.

Suite donnée:

	Demandes d'informations	Répondants	Méthodes de communication des informations	Dates limites de communication des informations
a)	Les Parties sont invités à envisager de jouer le rôle de chef de file pour la mise à jour des directives techniques visées au paragraphe 4 de la décision BC-13/6.	Parties	Veuillez communiquer les informations au Secrétariat par l'intermédiaire du point de contact indiqué ci- dessous.	31 août 2017
b)	Les Parties et les autres parties prenantes sont invitées à nommer des experts pour participer au petit groupe de travail intersessions, qui travaillera à la mise à jour des directives techniques sur l'incinération à terre (D10) et sur la mise en décharge spécialement aménagée (D5)	PartiesAutres parties prenantes	Veuillez communiquer les informations au Secrétariat par l'intermédiaire du point de contact indiqué ci- dessous.	31 août 2017

Point de contact:

M^{me} Carla Valle-Klann (E-mail: <u>carla.valle@brsmeas.org</u>, Tél.: +41 22 917 86 86, Fax: +41 22 917 80 98).